



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 16 octobre 2025
Procès-verbal n°326

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
Mme Deborah Brindley (vice-présidente)
Mme Laure Amberg (secrétaire)
Mme Nina Frossard
M. Stefano Giacometti
Mme Eva Keiflin
M. Bruno Lopes
M. Stéphane Matteuzzi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Ana Ménétrety
M. Robin Schnell
M. Pierre Sutter

Conseil administratif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, conseiller administratif
M. Frédéric Bieri, conseiller administratif

Excusé-e-s : M. Pascal Dethiollaz
M. Kevin Solioz

Absent: M. Sylvain Fuser

Verbaliste : M. Pierre-Alexandre Gandolfo

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 325 de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Distribution et présentation du projet de budget 2026
5. Questions orales / écrites
6. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun et en excusant l'absence de MM Dethiollaz et Solioz et annonce que Mme Brindley aura quelques minutes de retard. M. Gandolfo prend ce soir les notes pour établir le rapport de cette séance, Mme Blattner, procès-verbaliste habituelle, étant excusée.

1. Approbation du PV n° 325 de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025

Par 10 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal n° 325 de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau n'a aucune communication à transmettre.

3. Communications du Conseil administratif

M. Mottet informe :

- qu'il y a du changement au sein de l'administration communale. En effet, Christel Cavalieri, en place depuis mars 2020, a donné sa démission afin de réorienter sa carrière. Au nom du Conseil administratif, M. Mottet tient à lui exprimer sa gratitude et à lui adresser ses remerciements pour le travail accompli et pour ses qualités humaines. Lui succédera dès le 1er décembre Madame Sandra Constantin, qui prendra le titre de responsable administrative, à qui M. Mottet adresse d'ores et déjà la plus cordiale des bienvenues. Madame Constantin a une très solide expérience administrative, notamment au sein de communes, et devrait apporter ainsi une expertise et des compétences très utiles au fonctionnement de l'administration.
- qu'en réponse à un point soulevé lors de la dernière séance du Conseil municipal, la commune a donné au concierge des immeubles communaux l'accès à des lieux d'aisance.

M. Baudin annonce :

- que le projet d'acquisition du rez-de-chaussée et d'une partie du sous-sol du futur immeuble qui sera situé en face de l'école avance bien. Il indique avoir reçu la proposition définitive du promoteur, suite aux besoins définis et affinés de la commune, notamment en ce qui concerne la cuisine. Celle-ci a été totalement repensée quant à son fonctionnement. D'autres éléments ont été modifiés, pour répondre aux exigences en matière de sécurité alimentaire et de normes d'hygiène et également à celles de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour le personnel qui travaillera en ces lieux. Enfin, une exigence supplémentaire a été demandée par l'OPAM en matière constructive. Le projet a été déposé pour demande d'autorisation de construire complémentaire, en intégrant donc l'ensemble de ces modifications, dictées principalement par les obligations légales et réglementaires. La prochaine étape consistera à venir présenter une demande de crédit pour acquérir l'ensemble décrit, qui comprend également, au sous-sol, les vestiaires, espaces de stockage, 3 places de parking ainsi que le futur congélateur communal.
- que le Mérite d'Avully 2025 a été attribué à Christophe Allet, champion genevois de VTT en 2021 et champion suisse de cross-triathlon en 2025.

M. Bieri fait savoir :

- qu'en réponse également à un point soulevé lors du dernier Conseil municipal, le CA a réfléchi sur l'opportunité de permettre à ce que le véhicule de transports de personnes de la compagnie des sapeurs-pompiers soit mis à disposition d'associations ou entités communales. Le CA informe qu'il n'est pas favorable à cette option. Le partage de véhicules entre plusieurs entités nécessite en effet de devoir mettre en place une procédure qui impacterait trop la commune : constatation de l'état avant et après le prêt ou la location, difficulté à définir qui aurait droit ou non à l'utilisation, gestion des clés, risques de dégâts entraînant du travail administratif qui peut s'avérer lourd (assurances, constats, expertises, etc). Par ailleurs, la compagnie doit pouvoir disposer du véhicule en cas d'interventions non planifiées.
- que, comme annoncé, il tient à partager avec le Conseil municipal les dernières nouvelles concernant le projet CAD-Avully. Il informe ainsi avoir rencontré ED Energie Durable en début de semaine. Il se confirme que les propriétaires qui étaient les plus intéressés à vouloir signer, est, pour l'heure, au

point mort, ceux-ci ne répondant plus aux sollicitations. Une variante est désormais clairement envisagée, dont le but est de poursuivre ce projet, cette solution étant la seule compatible avec les buts cantonaux et communaux. Mais il est question de travailler à la création de ce réseau par étapes, en commençant par installer une chaufferie provisoire, de créer le réseau de Moulin-Roget vers la route d'Epeisses puis, au gré des branchements, de développer le réseau pour aboutir au projet initial. Julien Ferlay, nouveau directeur de ED Energie Durable, est désormais la personne en charge de ce dossier et il est spécialiste des réseaux de chaleur. Pour ce faire, une nouvelle petite étude a été commandée à ED, qui sera financée selon la répartition de la société (45-55 %) et devrait être rendue en novembre. Le Conseil municipal sera dûment tenu au courant et cela pourrait même faire l'objet d'une commission. A la question posée par **M. Matteuzzi** de savoir si sont inclus dans ces réflexions les bâtiments administratifs, **M. Bieri** lui répond que ce ne sont que nos immeubles locatifs situés à Gennecy qui sont pour l'heure concernés.

4. Distribution et présentation du projet de budget 2026

M. Mottet fait distribuer le projet de budget et tient à apporter quelques informations générales. Il relève en particulier que ce budget prévoit la création d'un poste pour les services extérieurs, clairement sous-dotés, pour assurer des tâches qui ne cessent d'augmenter. Il a été identifié que l'équipe est, en termes de nombre, trop restreinte pour garantir un suivi des tâches. Si ce poste est accepté, il existe un potentiel d'économie en mandats qui sera expliqué en commission des finances. A également été intégrée dans ce budget l'acquisition d'un petit véhicule pour les entretiens extérieurs, ce qui permettra notamment d'optimiser l'utilisation du véhicule actuel. Au plan des charges toujours, **M. Mottet** fait part du projet de loi cantonal visant à ponctionner les communes dans le cadre de la péréquation intercantonale, qui devrait grever la commune de Frs 128'000.-.

Concernant les revenus, **M. Mottet** tient à mettre en avant le fait que l'évaluation des recettes fiscales, notamment celles liées au revenu des personnes physiques, présente une nouvelle diminution. Mais que les mécanismes de péréquation compensent les baisses estimées des revenus fiscaux. La commune repose ainsi de plus en plus sur une dépendance aux autres communes, près de 53% des revenus fiscaux communaux provenant des mécanismes issus de la péréquation.

M. Mottet tient à insister sur le fait que le budget qui est présenté intègre l'ensemble des besoins décrits tout en restant malgré tout à l'équilibre et ce, en maintenant le niveau de l'ensemble des prestations et soutiens habituels. Il conclut en disant que les amortissements qui s'enclencheront suite aux investissements à consentir alourdiront immanquablement le budget de fonctionnement ces prochaines années.

5. Questions orales / écrites

Mme Frossard demande s'il serait possible d'installer une barrière au droit de la sortie piéton de la copropriété des Trois-Noyers, qui débouche sur la route d'Avully, afin de sécuriser le passage des enfants.

M. Bieri prend note de cette demande.

6. Divers

M. Matthey-Jonais, ayant constaté que certains conteneurs pour le papier-carton étaient quelques fois pleins, demande si l'administration dispose de statistiques confirmant que le volume de ce type de déchets peut être problématique, cas échéant d'envisager de prendre des mesures comme une tournée supplémentaire. **M. Bieri** prend note de cette demande.

M. Matteuzzi souhaiterait savoir s'il existe une amicale des pétanquistes qui aurait déposé des statuts.

M. Baudin répond qu'à sa connaissance, il n'en existe pas formellement mais que rien n'empêche les amateurs de pétanque de se constituer en association ou amicale. Il se renseigne tout de même.

La séance est levée à 19h55.

La Présidente

La Secrétaire